

Communiqué le 20 février 2024

Soutien à la mobilisation contre l'A69

Danger de mort imminent !

On peut bloquer des autoroutes et incendier des bottes de paille ou un bâtiment de la MSA (Mutualité Sociale et Agricole), de la douane ou de la DREAL, avec le soutien du gouvernement mais on ne peut pas s'installer à proximité d'un chantier autoroutier pour dénoncer un projet inutile et écocide.

Dans ce cas-là, le ministre de l'intérieur met tout en œuvre pour harceler les opposant·es à ce projet quitte à mettre en danger leur vie avec une préfecture aux ordres et le soutien du conseil départemental : tirs de grenades de toutes sortes, enfumage par combustion de matériaux divers (bois, plastiques, pneus, jusqu'à de la paille apportée à cette fin), des spots stroboscopiques dirigés la nuit vers les opposants grimpeurs, « les écureuils », les privant ainsi de sommeil et le ravitaillement en eau et nourriture leur est interdit.

C'est ce que vivent les opposant·es au sol et les écureuils à Saix à proximité de la ZAD dite de la Crém'arbre installée pour préserver les derniers arbres encore debout du chantier de l'A69.

Ces faits délictueux interviennent alors qu'une commission d'enquête parlementaire s'est mise en place depuis jeudi 15 février 2024 à l'Assemblée Nationale sur les aspects juridiques et financiers du dossier de l'autoroute A69, dossier dans lequel d'importantes zones d'ombres ont été identifiées. De nombreux éléments font apparaître qu'il n'y a pas eu de recherche sincère et sérieuse d'une alternative (routière et ferroviaire) à ce projet autoroutier et un recours juridique sur le fond est encore un cours d'instruction.

Face au déchaînement de violence des forces de l'ordre, une plainte contre X a été déposée par des associations et collectifs pour mise en danger volontaire de la vie d'autrui. La justice doit se saisir de cette plainte sans délai : au-delà du droit de manifester, il s'agit de vies humaines qui sont menacées. La justice doit également instruire en urgence le référé pénal environnemental qui a été déposé devant les infractions à la législation qui s'accumulent chaque jour sur le chantier de l'A69.

L'Union syndicale Solidaires exige que soit mis immédiatement un terme aux pratiques répressives d'une extrême violence mises en œuvre sur le chantier de l'A69. Elles mettent en danger les personnes dans un département encore traumatisé par la mort de Rémi Fraisse, tué en octobre 2014 par le tir d'une grenade sur le chantier du barrage de Sivens. Il en va des responsables politiques de tout mettre en œuvre pour éviter que se reproduise un tel drame.

L'Union syndicale Solidaires demande expressément à Michel Forst, rapporteur de l'ONU en charge de la protection des défenseur·es de l'environnement, de se rendre à Saix et rencontrer le préfet du Tarn afin d'apaiser la situation sur place.

L'Union syndicale Solidaires réaffirme son opposition à l'A69, projet écocide inutile, et s'associe aux collectifs et associations d'opposant·es pour réclamer une expertise de l'IGEDD (Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable) sous l'autorité du Ministère de l'Écologie.

L'Union syndicale Solidaires exprime sa solidarité avec les « écureuils », dénonce les graves entraves démocratiques et les atteintes au droit qui conduisent les opposant·es à mener une résistance au péril de leur vie.